



PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 24 janvier 2025 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafoux secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, M. Alain Brunetti, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, Mme Fabienne Bermond, Mme Sophie Bournot, Mme Marion Troyat, M. Fabien Bonnafoux, M. Jean-Marie Fort, Mme Isabelle Martello, M. Didier Razafindralambo, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier, M. Guy Ferrandez .

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié
M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : /

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafoux

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 24

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances

- 1 - Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville 2024
- 2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetière 2024
- 3 - Affectation du résultat 2024 – Budget principal de la Ville
- 4 - Affectation du résultat 2024 – Budget annexe cimetière
- 5 - Budget primitif de la Ville 2025
- 6 - Budget primitif annexe du cimetière 2025
- 7 - Vote des taux d'imposition 2025
- 8 – Aménagement de l'Axe du Laghet - clôture de l'autorisation de programme
- 9 – Aménagement du centre-ville - création d'une autorisation de programme

Ressources Humaines

- 10 - Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des écoles de La Trinité
- 11 - Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux

Education

- 12 - Adoption du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Intercommunalité

- 13 - Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023

DECISIONS MUNICIPALES

- DM N°21-24** : Ouverture de comptes à terme au 1^{er} janvier 2025
DM N°22-24 : Virement de crédits budgétaires

XXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs bonsoir. Chers collègues membres du Conseil municipal, chers Trinitaires présents dans la salle et les Trinitaires qui nous regardez derrière votre écran dans le cadre de la rediffusion systématique de nos débats, nous sommes réunis pour ce premier Conseil municipal de l'année et sans tarder je procède à l'ouverture de la séance et je passe la parole à monsieur le secrétaire de séance pour qu'il procède à l'appel. Vous avez la parole monsieur Bonnafoux.

Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Bonnafoux :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Je constate que le quorum est atteint et je constate que Monsieur Bernardi est arrivé.

Monsieur le Maire :

Merci. Malgré l'épidémie virale qui sévit, nous avons donc le quorum et nous allons pouvoir procéder à l'ouverture de la séance. Avant cela, je voudrais que nous ayons un moment de recueillement en la mémoire d'abord de Monsieur Franck Dhuyvetter, un ancien agent municipal et métropolitain qui était rentré au service de la commune il y a plus de 40 ans, qu'il a servi humblement et fidèlement tout au long de ces années. Il est mort en accomplissant sa tâche et nous étions quelques-uns à lui rendre hommage au moment de ses funérailles. Je voulais vous transmettre aussi le message de reconnaissance de sa famille, des quelques personnes proches autour de lui qui nous ont confié sa photo pour que nous puissions la diffuser et que chacun des Trinitaires se souvienne de ce visage modeste qui les a servis pendant toutes ces années. Je voulais aussi que nous ayons un moment de recueillement en la mémoire de Monsieur Max Bouvy, ancien Conseiller municipal qui est mort après avoir servi la commune, mais servi aussi notre territoire au travers de ses nombreux engagements qui lui avaient valu d'être élevé au rang de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. En mémoire de ces deux Trinitaires et de tous ceux qui nous ont quittés récemment, je vous demande que nous ayons une minute de silence.

OB OB OB OB OB OB

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie et j'informe, comme je le fais à chacune de nos séances, que l'ensemble de nos débats sont évidemment diffusés en direct et disponibles ensuite pour que les Trinitaires puissent y assister s'il le souhaitent sur le site de la commune.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 4

OB OB OB OB OB OB

Monsieur le Maire :

A présent, nous allons évoquer un ensemble de délibérations et à commencer par des délibérations financières parmi les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Je vais passer la parole à monsieur l'Adjoint aux finances qui va peut-être nous présenter dans une intervention unique, si j'ai bien compris, l'ensemble des délibérations financières que nous voterons ensuite les unes après les autres séparément, bien entendu. Vous avez donc la parole monsieur l'adjoint aux finances.

Délibération n°1 - Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville 2024

Délibération n°2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetière 2024

Délibération n°3 - Affectation du résultat 2024 – Budget principal de la Ville

Délibération n°4 - Affectation du résultat 2024 – Budget annexe cimetière

Délibération n°5 - Budget primitif de la Ville 2025

Délibération n°6 - Budget primitif annexe du cimetière 2025

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez reçu l'ensemble des documents financiers relatifs à la clôture des comptes de 2024 et à la préparation du budget 2025 présentés en

commission des finances le lundi 27 janvier dernier. Et j'en profite d'abord pour saluer l'implication de l'ensemble des services et d'abord le service financier dans ce long et exigeant travail de préparation qu'ils assument avec une grande efficacité et compréhension. C'est dans ma fonction un appui très rassurant. Nous votons aujourd'hui notre budget 2025 dès le début de l'année budgétaire, en avance de plus d'un mois et demi par rapport aux années précédentes, cela n'est pas anodin, cela résulte de notre capacité retrouvée de solder sereinement notre comptabilité 2024 et d'établir nos équilibres budgétaires sans attendre d'hypothétiques sources de recettes supplémentaires, notamment résultant des notifications des bases d'imposition. Alors oui, nous avons rétabli l'entièreté de nos équilibres et motivé une administration intelligente, solide et tournée vers la prospective, débarrassée de la recherche permanente d'une impossible cohérence budgétaire. En gelant sur le long terme notre fiscalité après l'avoir drastiquement réduite, je rappelle que l'augmentation initiale avait été imposée pour solder le déficit reçu en héritage, en ayant restauré une confortable capacité d'emprunt avec des ratios d'endettement très positifs, en ayant optimisé au-delà de nos espérances les subventionnements très positifs, en ayant rétabli la confiance de l'ensemble des institutions publiques et financières, nous présentons ce soir un budget en capacité de valoriser notre investissement. Tous nos projets sont équilibrés et sûrement financés. Alors la première délibération soumise à votre appréciation concerne le Compte Financier Unique du budget principal de l'année 2024 établi par la collectivité et le trésorier de Cagnes-sur-Mer. Vous l'avez reçu, ainsi que le rapport de présentation qui lui est annexé. Il en ressort que les charges de personnel en 2024 s'établissent à 3,70 % en dessous de nos prévisions budgétaires à 12 245 150 €, que les charges à caractère général s'établissent à 15 % en dessous des prévisions à 3 089 241 €, que les autres charges de gestion s'établissent à 6,19 % en dessous des prévisions à 2 305 270 € et que globalement l'ensemble des dépenses de gestion s'établit 5,93 % en dessous du budget prévisionnel, celui-ci ayant ainsi été parfaitement assuré sans qu'il a été besoin au cours de l'année 2024 de procéder à aucune décision modificative. Le résultat de fonctionnement positif de l'année soit, 765 504 € cumulés avec les résultats intérieurs, permet un report excédentaire de plus de 3 000 000 d'euros sur 2025. Le résultat d'investissement positif cette année de 761 848 €, permet de ramener les déficits antérieurs reportés à 256 165 €.

La deuxième délibération concerne le Compte Financier Unique du budget annexe cimetière relative à la gestion et à la vente des caveaux. Il constate essentiellement les ventes réalisées sur l'année et l'affectation des stocks. Il reste à ce jour en stock au cimetière du centre-ville : 4 caveaux 4 places et 2 tiroirs 2 places, 3 tiroirs au cimetière de Laghet, mais un projet d'extension du cimetière est en cours.

La troisième délibération concerne donc, après le CFU, l'affectation du résultat de 2024 pour le budget ville. Les résultats définitivement arrêtés pour 2024 sont repris et affectés au budget principal de la ville pour 2025. L'excédent reporté en recettes de fonctionnement se monte à 3 007 655 €. Le résultat net reporté en dépenses d'investissement se monte à 256 165 € en intégrant le jeu des restes à réaliser, pour la première fois cette année, le résultat d'investissement cumulé est positif, soit 197 536 €, ne générant plus de besoin de financement. Je rappelle qu'il était encore négatif à hauteur de 1 531 538 € l'an dernier.

La quatrième délibération concerne l'affectation du résultat du budget annexe cimetière, soit 7 673 € en fonctionnement et 48 000 € en investissement.

Nous en venons maintenant à la cinquième délibération qui concerne l'adoption du budget primitif 2025 de la commune. Les équilibres budgétaires seront consolidés cette année. Le budget des ressources humaines est prévu strictement identique à ce qu'il était en 2024, soit 12 245 150 € en 2024. Il en est de même du budget des charges à caractère général qui s'établit à 3 087 972 €, 3 089 241 € en 2024 et de celui des autres charges de gestion qui s'établit à 2 295 861 €, 2 305 270 € en 2024. Au niveau du fonctionnement, l'ensemble de nos services à la population seront assurés avec une efficacité renforcée et un rapport coût résultat optimisé par une gestion communale entièrement restaurée. Tous nos tarifs communaux seront gelés. La grande compétence et l'efficience de nos services, notamment sur la petite enfance, l'enfance et le sport appuyés sur des gains de productivité annuelle, nous donne enfin les moyens de nos ambitions. Notre budget de fonctionnement s'établit pour 2025 à 22 225 000 €. Sa progression par rapport au budget de 2024 qui s'établissait à 21 045 000 € résulte et c'est une bonne nouvelle, uniquement de l'excédent de fonctionnement

2024 reporté, qui consolide bien évidemment nos recettes. Ainsi, nous pourrions virer à la section d'investissement un montant de 3 000 000 d'euros. Les réalisations prévues en matière d'investissement concernent d'abord la poursuite des travaux de la Stella, montant budgété en 2025 : 7 874 000 €, puis la poursuite de la modernisation et de la rénovation thermique de l'îlot « Eau-vive, Lepeltier » avec notamment la réalisation du préau photovoltaïque, montant budgété de 570 000 €. La mise en chantier de la rénovation notamment thermique et du réaménagement de la crèche avec dès 2025, un gain de 7 places, montant budgété de 380 000 €. L'équipement du cimetière dont j'ai parlé, montant budgété de 200 000 €. Seront entreprises les études pour la rénovation des salles communales de la Cité du Soleil et de la Plana. Le programme planifié de travaux dans les écoles sera poursuivi, ainsi que la rénovation thermique de la gendarmerie, l'amélioration du dispositif de vidéoprotection et des équipements de sécurité de la police aussi, la sécurisation de notre flotte automobile enfin la rénovation du mobilier intérieur de la médiathèque. Toutes ces réalisations, je le répète, sont à présent financées de façon équilibrée entre un autofinancement restauré, les subventions acquises et l'emprunt. Elles impactent directement le budget communal sans délégation problématique et elles reposent donc entièrement sur une maîtrise d'ouvrage communale. Le niveau exceptionnel de subventions obtenues, montant budgété de 3 262 244 € sur 2025 est révélateur du niveau de confiance que nous accordent les institutions.

Alors, on passe à la dernière délibération financière. La sixième délibération concerne le budget primitif annexe du cimetière 2025. Il s'agit donc essentiellement d'une gestion de stock des concessions neuves avec des recettes liées aux ventes de caveaux et des dépenses relatives à l'entretien du cimetière. Il s'élèvera en fonctionnement à 147 500 €. Ce budget est équilibré avec la vente des caveaux. J'arrive au bout des délibérations financières proprement dites. Nous aurons à voter les taux d'imposition, peut-être que nous passerons après-coup sur les taux, voilà.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Vous avez remercié les services et je me joins évidemment à vos remerciements. Autorisez-moi aussi à vous remercier vous-même parce que dans la situation qui était celle de la commune sur le plan financier lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, il y a maintenant bientôt 5 ans eh bien, il a fallu votre compétence à mes côtés avec les services pour que nous puissions arriver à la situation que vous venez de décrire. Et évidemment, tous ces sujets budgétaires peuvent parfois paraître difficiles à aborder et à expliquer, mais d'abord vous les avez expliqués très clairement et ensuite, ils renvoient vraiment aujourd'hui à des considérations très simples et puisque nous sommes à l'examen du dernier budget de la commune en année pleine de ce mandat, cela nous autorise à un bref bilan en essayant d'être le plus synthétique possible. D'abord, effectivement en regardant dans le rétroviseur, nous souvenir que lorsque nous sommes arrivés eh bien, la commune avait un déficit chronique d'un million d'euros chaque année, que nous étions dans le réseau d'alerte, que le premier document que j'ai trouvé sur mon bureau en arrivant en responsabilité, c'était ce fameux rapport de la Chambre Régionale des Comptes tellement sévère à l'encontre de la gestion précédente et puis cet audit que nous avions commandé en complément pour être opérationnels, lui aussi si sévère et si inquiétant. 5 ans après, vous l'avez très bien dit, nous sommes dans une situation entièrement rétablie, nous sommes à 100 % d'indice de performance comptable, c'est comme ça qu'on dit ?

Monsieur Genieys :

C'est ça, 100 % d'indice de performance comptable. Je pense que nous sommes la seule commune du département à l'être.

Monsieur le Maire :

Voilà ça n'est sans doute pas un hasard si le directeur départemental des finances publiques était venu dans cette salle lorsqu'il nous a annoncé la sortie du réseau d'alerte pour saluer le redressement spectaculaire des finances de la ville et si nous essayons d'être encore plus synthétique en regardant, comme c'est l'usage et la règle, à la fois le fonctionnement et l'investissement. Sur le fonctionnement, nous sommes arrivés à faire des économies de fonctionnement d'un million d'euros chaque année, tout en développant et en élargissant le service public rendu aux Trinitaires. La liste serait trop longue, mais chacun a en tête, le fait que nous avons récupéré les cartes d'identité et les passeports à l'hôtel de ville, que nous avons installé le guichet France

services avec des permanences de tous services publics : sécurité sociale, impôts, retraite, etc., que nous avons augmenté de près de 40 % le nombre de places disponibles en crèche pour les familles trinitaires bref, nous avons renforcé le service public tout en faisant des économies de fonctionnement de 1 million d'euros chaque année. Et si on regarde l'investissement, nous avons désendetté la ville tout en investissant. Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité l'encours de la dette était de 20 millions d'euros, à la fin de ce mandat l'encours de la dette ce sera entre 16 et 17 millions d'euros et les Trinitaires voient tous les jours les investissements que nous menons, non seulement la multiplication par 10 des investissements dans nos écoles, mais aussi ce chantier de la Stella, cette salle de spectacles et de festivités qui sort de terre que nous allons bâtir conformément à nos engagements. Ce projet tant attendu par les Trinitaires et pourtant quand nous l'aurons payé à la fin du mandat, la dette de la commune sera moins importante qu'elle ne l'était en 2020. Alors on pourrait nous dire, comme on nous dit de temps en temps : « Mais comment vous avez fait ? » Eh bien, nous l'avons fait, d'abord en procédant à ces économies, 1 million d'euros par an, la liste là aussi serait trop longue, mais en ne remplaçant pas chaque départ à la retraite dès lors qu'il s'agissait des postes d'encadrement et en privilégiant les recrutements dans les postes opérationnels : dans notre police municipale, dans nos espaces verts, au contact des enfants, dans les écoles en internalisant un grand nombre de chantiers là où dans le passé, la commune payait des entreprises, eh bien le plus souvent possible ce sont des agents communaux qui effectuent les petits travaux, en renégociant la dette. Nous avons renégocié la dette à un taux de 1,17 % , taux qui bat toutes les possibilités que nous pouvions espérer en termes de taux d'endettement et puis, nous avons aussi réalisé des petites économies en préférant acheter par exemple les véhicules là où nous les louions auparavant, pour renforcer le patrimoine de la commune et puis diminuer nos frais de fonctionnement. Et puis à la question : « Comment vous avez fait ? », il y a une autre réponse très simple, c'est que conformément à nos engagements, nous sommes allés chercher partout les soutiens de l'État et des collectivités. Samedi matin lorsque nous avons eu la joie d'inaugurer le bâtiment de l'eau-vive entièrement rénové en présence de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture qui a, là aussi salué l'exemplarité de ce projet, eh bien, nous avons inauguré l'un des nombreux éléments, du soutien que nous avons eu de l'ensemble des collectivités avec l'État, plus de 5 millions d'euros de subvention dans ce mandat. Plus de 1 million d'euros de l'État, 1 million d'euros du Conseil Départemental pour la Stella, 1 million d'euros de la Région, de façon générale près d'un million d'euros de la Caisse d'Allocations Familiales, j'évoquais tout à l'heure la crèche. Des soutiens tous azimuts qui disent aussi quelque chose de l'esprit de rassemblement que nous chérissons et lorsque j'ai eu la joie de poser au côté des Conseillers municipaux et de très nombreux Trinitaires, de poser la première pierre de la Stella il y a quelques semaines à peine, c'était un honneur d'avoir à nos côtés à la fois le Président de la Métropole et le Président du Conseil Départemental dans cet esprit de rassemblement qu'attendent nos concitoyens et qui est constitutif de l'esprit républicain qui nous oblige. Le buste de Marianne est au-dessus de nous lorsque nous débattons, c'est cela aussi l'esprit républicain, cet esprit exigeant du rassemblement. Voilà ce que je voulais dire. Monsieur l'Adjoint aux finances en vous remerciant plus que chaleureusement du travail que vous avez mené avec nos services. Monsieur le Directeur général des services, je vous charge de remercier l'ensemble de nos services et le personnel communal qui, à tout niveau a beaucoup travaillé pour que nous puissions arriver à ce redressement et c'est cela que nous voterons tout à l'heure. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Martello vous avez la parole.

Madame Martello :

Alors, bonsoir à l'Assemblée et bonsoir aux Trinitaires qui nous regardent. Alors bien évidemment, nous connaissons le sérieux de monsieur l'Adjoint aux finances et des services qui l'accompagnent, mais dans un contexte économique plus que tendu, marqué par des finances publiques en grande difficulté, vous nous demandez une fois de plus de voter pour un budget communal qui vit aussi grâce au racket fiscal que vous opérez depuis 2021 avec votre équipe et qui ne tient pas compte des difficultés financières des familles trinitaires. Alors comment avez-vous fait dites-vous, eh bien c'est simple, vous avez fait voter une augmentation fiscale sans précédent qu'on ne retrouve qu'à La Trinité, c'est vrai qu'à La Trinité, seule commune à l'avoir pratiqué à ce niveau. Alors, c'est vrai qu'on se passerait d'une telle performance parce que pour l'exemple un chiffre qui parle, je l'ai trouvé dans l'argus des communes, c'est 713,90 € par habitant, d'impôt, c'est quand même très important. Donc, moi je me demandais si vous réalisiez ce que cela représentait 713 € par habitant, d'imposition. A cela s'ajoute la taxe foncière à 47 % à laquelle s'ajoute les impôts indirects qui pèsent également lourdement sur le pouvoir d'achat des Trinitaires, s'ajoute également

une multiplication de taxes que votre 3^{ème} Adjointe et vous-même avez même voté en Bureau métropolitain et c'est sans compter sur le chèque en blanc que vous avez donné au Président de la Métropole de Nice Côte d'Azur en acceptant de signer la charte de confiance exigée par celui-ci. Toutes ces sommes c'est aussi le résultat que vous annoncez consolidé. Avec un tel apport financier tout le monde pourrait gérer comme vous faites, mais vous en plus, vous ne tenez pas vos promesses. En janvier 2022, vous avez annoncé publiquement un remboursement à l'euro près aux Trinitaires, c'est dans le Nice-Matin du 4 janvier 2022. Donc, cet engagement, les Trinitaires attendent toujours qu'il se concrétise. Les choix financiers récents incluent des emprunts colossaux destinés à la construction de la salle des fêtes pharaonique qui ne correspond en rien aux attentes des Trinitaires et dont le coût total s'élève aux environs au moins de 9 millions d'euros. Les Trinitaires sont-ils en manque culturel ou préféreraient-ils avoir un pouvoir d'achat supérieur ? Cette question vous ne vous la posez pas puisque vous avez trouvé des machines à billets. Ce projet, cette salle culturelle, présenté comme une étoile, comme un atout culturel, risque davantage de s'apparenter à un trou noir budgétaire, à l'édifice fossoyeur des finances communales. Comment les Trinitaires peuvent-ils encore vous croire ? Nous leur laissons le mot de la fin et nous, nous votons contre le budget.

Monsieur le Maire :

Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir. Je souhaite intervenir sur la délibération du CFU et sur celle du budget, est-ce que je les enchaîne ?

Monsieur le Maire :

Oui, je vous propose que vous les enchainiez.

Madame Escalier :

D'accord. Alors concernant le CFU donc, nous devons nous positionner sur le compte définitif de l'exercice 2024. Si l'on prend un peu le temps de s'y attarder, c'est un document très intéressant car il fournit l'ensemble des détails des dépenses et des recettes sur l'année écoulée. Il apporte toutes les réponses que vous traînez parfois à nous donner en temps et en heure, mais l'essentiel est de pouvoir en parler ce soir. Donc, une confirmation de ce que nous savions donc, des efforts qui ont été faits sur des frais que je qualifierais d'annexes sur lesquels vous avez encore la marge de manœuvre, encore un peu de gras. Ces diminutions de ligne budgétaire ne pourront pas être tenues sur du long terme et viendront indéniablement se percuter aux dépenses futures. Il y a aussi des augmentations dans des postes dit incompressibles et sur lesquelles vous ne pourrez plus agir et donc, subir les aggravations annuelles. Plus 14 % de charge à caractère général, c'est-à-dire 315 000 € d'augmentation et 19 % sur la masse salariale pour 1,9 million. Nous avons remarqué une différence entre les prévisions et les réalisés. En investissement, vous aviez prévu 9,6 millions et vous avez réalisé 5,5 millions et en fonctionnement 21 millions prévus pour 18 millions réalisés, ce qui représente 7 millions non dépensés cumulés, alors ce qui peut paraître très bien, mais ce n'est pas sans incidence pour les contribuables trinitaires qui abondent très largement le budget communal à hauteur de 11 millions. Les impôts doivent être modulés selon les besoins réels de la commune. Nous apprenons aussi dans ce document que la commune assurait 32 prêts bancaires représentant 28 millions d'euros, alors certes tous ne sont pas à mettre à votre crédit, mais cela signifie que les Trinitaires n'ont pas fini de rembourser les dettes causées par les uns et les autres. Enfin, vous sortez un excédent à hauteur de 3 millions ce qui, de prime abord est bien pour les finances communales, mais il faut voir l'envers du décor et comprendre ce qui vous a permis de ce profit c'est-à-dire plus de recettes possibles grâce une contribution fiscale des Trinitaires que des dépenses engendrées. En résumé, il y a du positif, mais pas mal de points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord donc, nous voterons contre ce CFU. Et en ce qui concerne le budget 2025 donc, il faut reconnaître une certaine constance dans vos budgets, une croissance non-stop depuis votre arrivée aux affaires. Dans la succession de vos considérants dans la délibération, vous revenez encore une fois sur le gain obtenu avec le Sivom Val de Banquière concernant la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, je crois qu'on y aura droit jusqu'à la fin du mandat. Vous évoquez la maîtrise des frais de personnel, nous savons très bien que ce n'est pas le cas, les chiffres le démontrent. Dans un cadre général, une augmentation de 6 % en fonctionnement et 37 % en investissement, c'est ce que vous appelez une maîtrise. Dans le détail sur les deux postes en

investissement et en fonctionnement alors côté dépenses, une salle culturelle évaluée à ce jour à 10 millions. 10 millions, mais sans les fauteuils puisque vous avez retiré le lot 14 du marché. La Trinité a-t-elle vraiment besoin d'un tel équipement ? Un cube de béton collé à un autre cube de béton qu'est l'école Victor Asso ? Cela nous prépare à une belle perspective que nous allons avoir sur boulevard Suarez. Quand je pense monsieur le Maire qu'à l'époque, vous aviez fait tout un pataquès concernant le programme de logements pour seniors prévus sur le boulevard Général de Gaulles pour y loger des personnes vulnérables, parce que vous le trouviez immense ce bâtiment, et là, vous nous imposez un bâtiment de 12 mètres de haut qui va gêner la vie et la qualité de vie des résidents aux alentours. Donc, il semble que votre vision penche plus pour la culture que pour le social. Les salles de quartier sont abordées dans ce budget. Quid de la villa Tagnati, il n'y a pas de ligne concernant ce bâti communal qui dépérit. Une augmentation des charges en personnel encore et toujours, un million supplémentaire, pour rappel nous sommes passés de 6 à 12 millions en 5 ans. Concernant le personnel à ce jour et selon vos projections, le budget du personnel représente quasiment 70 % du budget communal alors que les préconisations s'établissent aux alentours de 30 ou 40 %. Le pilotage des emplois communaux relève d'une gestion précise, chaque embauche doit faire l'étude d'une stricte nécessité et non basée sur une promesse ou un service rendu. Une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au frais des élus alors même si la somme est modique, il n'y avait pas nécessité surtout quand on demande aux Français de faire encore et toujours des efforts. Elections municipales en vue, certaines associations voient leur subvention rallongée. La poursuite de la rénovation des bâtiments publics pour laquelle nous sommes favorables, l'extension du cimetière une nécessité et si nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice, pensez à y faire un parking, nous manquons cruellement de stationnement à La Trinité. Sur les recettes, 5 millions d'emprunts en investissement qui viennent s'ajouter aux autres crédits encore en cours, des subventions sur lesquelles vous comptez beaucoup, par exemple il était prévu 1,3 millions par l'État pour la construction de la Stella, vous notez 1,8 sur le budget. Que ferez-vous si vous n'obtenez pas les 500 000 € de l'Etat ? Idem pour les autres subventions de la Région, du Département, les taxes et autres droits de mutation, toutes les collectivités vont revoir à la baisse les aides qu'elles octroient. Vous espérez une diminution d'accise sur l'électricité à hauteur de 60 000 € qui sera insuffisante dans un scénario négatif, la seule certitude c'est votre racket aux contribuables trinitaires qui feront encore entrer cette année plus de 10 millions dans les caisses communales. Vous prélevez parfois plus que de besoins, vous pratiquez une fiscalité confiscatoire, les Trinitaires n'en peuvent plus. Pour conclure mon propos, la dépense par habitant était de 1 537 € en 2023, elle est désormais de 1 828 € par habitant, soit 300 € et je ne tiens pas compte des exercices 2020, 2021 et 2022. Votre argumentaire qui dit que « les banques nous courent derrière » pour nous prêter de l'argent doit cesser, vous n'êtes pas obligé de répondre à chaque sollicitation. Lorsque vous sortez de table et que vous êtes repu, vous passez devant un buffet de gâteaux, eh bien vous savez résister, faites pareil avec les emprunts. Ce budget 2025 est pour nous une fuite en avant, vous dépensez, vous décaissez alors que la situation générale voudrait vous conduire à la prudence. Ce n'est pas parce que les médias ne parlent plus du pouvoir d'achat, du poids écrasant de la fiscalité que tout ceci a disparu bien au contraire, les écarts de vie entre les Français n'ont jamais été aussi marqués. Certains font les poubelles pour se nourrir, d'autres dorment dans leur voiture ce qui en 2025 est un véritable scandale. N'oubliez pas que le revenu médian des Trinitaires est de seulement 1 870 € par mois, la souffrance de la classe moyenne et réelle et c'est sur elle que vous faites reposer une grande partie de l'économie communale. Nous votons contre le budget.

Monsieur le Maire :

Merci madame. Quelques éléments peut-être de réponse. D'abord, pour dire que finalement on a l'impression que cette posture de donneur de leçons ou de donneuses de leçons à laquelle se livrent madame Escalier et madame Martello, toutes les deux adjointes dans la municipalité précédente qui a amené à la faillite que je n'ai pas besoin de décrire à nouveau puisque les tribunaux l'ont fait, la Chambre Régionale des Comptes et tous les commentateurs les plus objectifs institutionnels. Donc, vous évoquez les Trinitaires, moi, je rencontre de nombreux Trinitaires après les Conseils municipaux qui sont choqués que les responsables de la situation dans laquelle se trouvait la commune en 2020 se placent ainsi dans des postures de donneuses de leçons. Donc, il me semble que vous devriez, mais vous avez me semble-t-il définitivement refusé de le faire, vous devriez accepter une forme d'humilité quand vous avez participé directement dans l'exécutif à la gestion qui avait conduit la commune à la faillite dont elle est aujourd'hui sortie. Voilà, je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments, mais je recevais hier, la Directrice régionale de La Poste pour lui demander des

comptes sur les faiblesses dans la distribution du courrier, c'est peu de le dire, que nous continuons de subir et donc, nous échangeons sur tous les sujets et nous échangeons notamment sur les projets de renforcement de la présence postale que je veux impulser pour vraiment améliorer cette situation qui n'est pas acceptable. Nous parlions de la propriété du bâtiment de la Poste et je rappelais à la Directrice de La Poste qui n'était pas en fonction à l'époque, cette hérésie absolue qui a conduit l'exécutif auquel participaient madame Martello et madame Escalier à vendre, tenez-vous bien chers Trinitaires si vous l'avez oublié, à vendre le bâtiment de la Poste qui appartenait à la commune sur lequel elle n'avait aucun emprunt à rembourser et qui rapportait à la commune 50 000 € par an. La majorité municipale à laquelle participaient madame Martello et madame Escalier en 2018, lorsque de fausses écritures comme l'a reconnu le tribunal avaient été produites et que l'administration fiscale a demandé à l'exécutif de madame Martello et de madame Escalier de rétablir la situation.

Madame Martello :

Attention à ce que vous dites.

Monsieur le Maire :

Oui, oui je fais tout à fait attention puisque c'est le tribunal qui a reconnu que vous aviez fait dans votre exécutif de fausses écritures. Lorsque ces fausses écritures ont été produites, l'administration fiscale a demandé de toute urgence à la commune de rétablir les choses et donc, acculés à cette situation madame Martello Première Adjointe et l'exécutif ont décidé de vendre le bâtiment de la Poste qui rapportait 50 000 € par an. Aujourd'hui évidemment, il nous coûte puisqu'il a été avec une certaine bonne camaraderie, racheté par le Sivom, mais nous payons encore cette dette qui fait partie de la dette que nous avons récupérée en arrivant. Donc, il est important parfois de faire ce genre de rappel. C'était une hérésie et puis j'ai entendu deux fois le terme de racket qui est un mot violent et grave que je ne peux pas vous laisser dire surtout madame Martello lorsque vous avez été condamnée par le tribunal vous-même, à me dédommager et je n'ai évidemment pas encaissé cet argent, je l'ai reversé à la commune. Vous avez été condamnée à me verser des sommes parce que vous m'aviez attaqué en diffamation alors que le tribunal a reconnu que j'avais raison de dire que votre exécutif avait fait de fausses écritures. Le jugement est ici. Voilà donc, il y a des moments où les réalités doivent être dites parce que sinon on fait prendre les vessies pour des lanternes et cela n'est pas honnête intellectuellement. Donc, je ne vous autorise pas à utiliser le terme de racket parce qu'entre vous et moi, c'est vous qui avait été condamnée par un tribunal. Alors ensuite pour ce qui concerne la Stella...

Madame Martello :

Après, je peux répondre peut-être à ces accusations qui sont fausses.

Monsieur le Maire :

Ce ne sont pas des accusations parce que le tribunal a statué et c'est vous qui l'avez sollicité. Alors donc, je termine parce que moi je vous ai laissé parler et donc, je vais terminer.

Madame Martello :

Vous m'attaquez encore, c'est encore faux.

Monsieur le Maire :

Je ne vous attaque pas je rappelle simplement un jugement qui vous a condamné. Alors, ensuite pour la Stella vous dites que les Trinitaires ne veulent pas de la Stella, c'est trop grand, etc, bon, d'abord la salle de spectacles et de festivités était évidemment, vous le savez, une attente des Trinitaires, c'est un engagement que nous avons pris. Vous parlez de son dimensionnement, vous savez, vous étiez aux vœux de la municipalité, vous avez raison de venir, je salue ce geste républicain. Donc, vous avez constaté comme moi que plus de 600 personnes se sont présentées et que malheureusement, il y avait tellement de monde qui s'est présenté que nous n'avons pas pu accueillir tout le monde, que les Trinitaires étaient tellement nombreux que certains ont dû repartir parce qu'ils ne pouvaient pas rester debout parce que nous voulions respecter les obligations des pompiers et que nous ne pouvions pas aller au-delà. Donc, quand je mesure que pour les vœux du Maire il y a 600 personnes qui se présentent et que nous allons construire une salle qui

accueillera 500 places assises et 1.000 personnes debout pour des concerts, je constate que le dimensionnement est probablement adapté et que nous allons remplacer ce qu'il y avait auparavant, parce que ne faisons pas comme s'il n'y avait rien auparavant. Il y avait depuis 20 ans un édifice abandonné, bourré d'amiante, inflammable, dangereux, le dernier paillaron de la métropole, que les habitants de ce quartier avaient sous le nez comme un risque et que nous allons remplacer par un bâtiment qualitatif, après c'est les goûts et les couleurs, mais j'ai beaucoup de Trinitaires qui m'écrivent pour me dire qu'il est pas mal du tout, on verra comment il sera fini, mais vous avez vu les esquisses. En tous les cas nous remplaçons par un beau bâtiment. Un beau bâtiment qui sera payé à la fin du mandat et je le redis pour que ce soit clair pour les Trinitaires, une fois qu'il sera payé l'encours de la dette de la commune sera moins important qu'il ne l'était en début de mandat. Et madame Escalier je vous rassure, vous disiez : « qu'est-ce que vous faites si l'État ne vous donne pas la subvention ? », mais elle est attribuée, elle est déjà donnée. Les 1,8 million d'euros qui sont inscrits au budget, parce que nous nous produisons des budgets sincères, ils sont déjà là. Vous voyez, le Secrétaire général de la préfecture qui est venu samedi, il n'est pas venu pour faire du tricot, si vous auriez été là vous auriez entendu ce qu'il a dit. C'est-à-dire que nos projets de réaménagement du centre-ville sont exemplaires. Il a dit qu'il avait mobilisé le Fonds vert qui sont les sommes extrêmement importantes que l'État ne donne que pour les projets exemplaires, il l'a dit. Donc, n'essayez pas d'introduire de fausses inquiétudes, c'est financé. Pour ce qui concerne les impôts, là aussi mais quel culot, c'est-à-dire que nous avons subi une augmentation de la taxe foncière liée directement au désastre de la situation financière que nous avons récupérée. Nous nous sommes battus comme des chiens monsieur l'Adjoint aux finances et madame la Première Adjointe qui a évidemment travaillé à cela avec moi comme tous les élus de l'exécutif et de la majorité. Nous nous sommes battus pour aller obtenir du Conseil Constitutionnel et ensuite de l'Assemblée Nationale, la modification de la loi pour pouvoir faire ce que nous avons dit, c'est-à-dire baisser le taux communal de la taxe foncière qui est historiquement haut, il l'était déjà sous votre mandature madame Martello, historiquement haut, parce qu'il faut quand même savoir que dans le passé, les Trinitaires qui ont bonne mémoire savaient que sur leur feuille d'impôts ils avaient la taxe communale, mais ils avaient aussi la taxe complémentaire additionnelle du Sivom qui s'additionnaient et c'est justement à cause de cela que nous sommes allés au Conseil Constitutionnel, que nous avons obtenu gain de cause et c'est inscrit à jamais dans les annales du Conseil Constitutionnel, c'est encore disponible sur le site du Conseil Constitutionnel et sur le site de l'Assemblée Nationale où le ministre qui demande à l'assemblée de modifier la loi dit : « La Trinité nous oblige à modifier la loi ». Et suite à cette victoire historique, eh bien nous avons baissé de 10 % le taux communal de la taxe foncière. Alors évidemment, l'État a continué d'augmenter les bases, le taux était historiquement haut, mais il faut rappeler ces réalités. Ensuite sur les autres sujets, évidemment il reste encore beaucoup à faire. Nous partions de si loin qu'il reste beaucoup à faire. Nous avons dit que nous avons multiplié par 10 les investissements dans nos écoles, il y avait tant à faire et il y aura encore à faire, et puis dans ce budget nous l'avons inscrit parce que c'était là aussi un engagement, nous allons cette année lancer les études pour la réhabilitation des salles de la Plana et de la Cité du Soleil qu'il faudra rénover. Et puis, il y a encore d'autres choses à faire, la Villa Tagnati, je l'ai déjà exprimé, évidemment qu'il faudra rénover la Villa Tagnati, vous ne l'avez pas fait quand vous étiez en responsabilité, jamais personne ne l'a fait. Nous ambitionnons dans le prolongement de ce que nous avons fait, en rénovant la crèche, en augmentant le nombre de berceaux disponibles dans la crèche de près de 40 %. Cette crèche « Jean-Louis Scoffié » puisque c'est comme cela que nous avons délibéré pour la dénommer, eh bien nous envisageons évidemment probablement d'utiliser le bâtiment de Tagnati pour à la fois prolonger encore la crèche, pour donner suite aux aspirations légitimes des familles et peut-être aussi d'en faire un pôle intergénérationnel ; par exemple au rez-de-chaussée on pourrait tout à fait accueillir le Pôle animation séniors à l'avenir, qui s'ouvrirait sur ce magnifique jardin Tagnati que nous utilisons et que les Trinitaires connaissent tant pour toutes les festivités que nous organisons à la belle saison. Donc, évidemment nous avons encore tant à faire, mais quel culot de venir regarder ce qu'il reste à faire quand tant a été fait à l'encontre totale de l'absence d'action qui était celle de l'exécutif auquel vous avez participé. Voilà simplement ce que je voulais dire et je propose que nous donnions fin à ce débat budgétaire. Comme c'est l'usage donc, nous allons évidemment voter séparément. La délibération n°1 et la délibération n°2 concernent le Compte Financier Unique qui vient désormais fusionner le compte administratif et le compte de gestion et je dois pour ces votes quitter la séance et ne pas participer au vote. Je vais donc laisser la présidence de séance à madame la Première Adjointe et quitter la séance. On voudra bien me rappeler lorsque cela sera voté. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

030303030303

Délibération n°1 - Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville 2024

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Donc, j'invite l'assemblée à se prononcer sur la délibération n°1 - Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la ville 2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ? qui est pour ? Adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 26 Contre : 6 Abstention : 0

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

030303030303

Délibération n°2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetière 2024

Madame Nicoletti-Dupuy :

La délibération n°2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetière 2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, merci.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

030303030303

Délibération n°3 - Affectation du résultat 2024 – Budget principal de la Ville

Monsieur le Maire :

Bien on me confirme que le Compte Financier Unique a été adopté à la fois, pour le budget principal et celui du budget annexe du cimetière. La délibération n°3 et la délibération n°4 concernent les affectations des résultats 2024. Je sou mets donc au vote pour la délibération n°3, l'affectation du résultat 2024 pour le budget principal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

030303030303

Délibération n°4 - Affectation du résultat 2024 – Budget annexe cimetière

Monsieur le Maire :

L'affectation du résultat 2024 du budget annexe du cimetière pour la délibération n°4. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

030303030303

Délibération n°5 - Budget primitif de la Ville 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 concerne donc le budget Primitif de la Ville pour 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le budget est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 6 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°6 - Budget primitif annexe du cimetière 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°6, il s'agit du budget annexe du cimetière pour son budget primitif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

Je n'ai pas dit pour le budget, pour la délibération n°6, et je constate qu'une partie des élus d'opposition a voté pour le budget annexe du cimetière, je salue ce geste même si évidemment, le budget annexe du cimetière est directement lié au budget primitif de la ville. Mais j'en profite pour dire, mais vous l'avez dit je crois monsieur l'Adjoint aux finances, que nous avons évidemment un projet extrêmement concret, l'extension de notre cimetière qui est malheureusement « plein comme un œuf » comme dirait Georges Brassens dans la « supplique pour être enterré sur la plage de Sète » et donc, nous devons impérativement avoir de nouveaux caveaux pour les Trinitaires.

CCCCCCCC

Délibération n°7 - Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire :

La délibération n°7 concerne le vote des taux d'imposition. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Donc, la 7^{ème} délibération concerne le vote des taux d'imposition 2025. Les taux d'imposition sont maintenus à l'identique, soit pour la taxe sur le fond bâti à 47 %, pour la taxe sur le foncier non bâti à 36,32 %, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 18,6 %. J'en profite pour rappeler à nouveau que l'ensemble des tarifs de nos services publics resteront inchangés en 2025.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint. Qui est contre le gel des taux d'imposition ? Ah vous souhaitez intervenir peut-être ? Oui bien sûr, qui souhaite intervenir ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Juste pour en terminer sur les irrégularités dont vous faites référence à chaque conseil. Si réellement il y avait eu des erreurs, des faux, tout ce que vous annoncez, il était de votre devoir de nouvel exécutif d'alerter le Procureur. Un constat, vous ne l'avez pas fait. Une question, vous cherchez à protéger qui monsieur le Maire ?

Concernant les votes d'imposition donc, nous voterons contre puisque nous avons expliqué que la contribution fiscale des Trinitaires est supérieure aux besoins identifiés de la commune pour l'année à venir. Nous détenons le pompon de la fiscalité azurienne avec 47 % d'impôts fonciers, c'est 10 % de plus qu'à Beausoleil, mais sans la mer, les yachts et le casino. Vous auriez pu baisser les taux, vous ne le faites pas et vous démontrez ainsi votre volonté de poursuivre le matraquage fiscal des Trinitaires.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? Madame Martello vous avez la parole.

Madame Martello :

Merci. Donc, les 100% de propriétaires trinitaires continuent de subir votre attaque fiscale à leur rencontre. Ils ne verront donc aucune baisse au moment de payer la taxe foncière puisque vous ne compensez pas les augmentations nationales et métropolitaines en baissant le taux des impôts communaux. Donc, oui je le répète, c'est un véritable racket et on ne peut pas dire qu'on va payer moins d'impôts c'est mentir. Et d'ailleurs en lisant toujours l'argus des communes 2024, on retrouve dans le tableau des taxes locales, la mention globale très mauvaise à l'échelle de classement pour La Trinité. Alors je rappelle les taux d'imposition : en 2020, c'était de 19 % pour atteindre 51 % en 2021 et passer à 47 % en 2023 ce qui reste un taux extrêmement élevé. Si on regarde toutes les autres communes, je crois qu'on est en haut du classement. Donc chacun sait lire le montant à payer en bas de sa feuille d'impôts c'est factuel et tous les contribuables savent que rien n'a changé pour eux donc, nous, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Alors madame Martello, comme presque à chaque débat budgétaire, je vais peut-être rappeler ou préciser, parce qu'encore une fois parce que je ne veux pas faire offense à votre intelligence, je pense que vous faites semblant de ne pas comprendre pour induire en faux les Trinitaires, parce que lorsque vous évoquez les taux communaux, vous faites semblant d'ignorer que dans le passé il y avait la taxe foncière communale, il y avait la taxe additionnelle du Sivom et la taxe départementale et que l'ensemble de ces taxes ont été fusionnées c'est pour ça que vous arrivez à un taux qui apparaît démesuré. Il est élevé, mais c'est bien ce taux que nous avons baissé madame Martello et vous le savez très bien et si les Trinitaires n'ont pas perçu suffisamment effectivement de baisse et effectivement, nous le savons et nous le subissons, c'est en particulier parce que l'État, comme c'est le cas partout sur le territoire national évidemment, a augmenté les bases d'imposition. Et donc, là où quasiment partout en France l'imposition nette des citoyens pour la taxe foncière a augmenté, chez nous le résultat net a baissé ou stagné parce que nous avons baissé de 10 % le taux communal de la taxe foncière ce qui a servi de bouclier fiscal face à l'augmentation des bases de l'État. Ça vous le savez, mais vous faites semblant de l'ignorer. Je répondrai également à madame Escalier puisqu'elle a utilisé d'ailleurs sous la forme de sous-entendu que je n'ai pas bien compris, demandant qui je cherchais à protéger en ne signalant pas au Procureur de la République. Alors si c'est votre raisonnement, vous devriez dire merci de ne pas avoir enfoncé le clou en signalant au Procureur de la République les fausses écritures de l'exécutif auxquelles vous participez, mais je n'ai pas eu besoin de le faire, pourquoi ? D'abord parce que quand j'étais dans l'opposition, c'est mon signalement à la Chambre Régionale des Comptes qui a entraîné le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que j'évoquais tout à l'heure et donc, ce sont les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes qui sont venus constater ces irrégularités et ensuite, parce que ça ne suffisait pas manifestement à madame Martello et à Madame Meynard, elles sont allées saisir le tribunal correctionnel qui les condamnées en date du 12 septembre 2022. Le 12 septembre 2022, le tribunal correctionnel a reconnu ce qu'on appelle « l'exception de vérité », c'est-à-dire qu'il a reconnu que lorsque j'ai dit à madame Martello que des fausses écritures avaient été faites, j'étais dans la vérité et donc, le jugement du 12 septembre 2022, je vous le lis madame Martello puisque vous cherchez à introduire cela. « Condamne in solidum... », ceux sont les belles expressions latines qui restent dans la magistrature. Vous ne voulez pas l'entendre, c'est pour cela que vous criez. « Condamne in solidum Isabelle Martello et Annick Meynard à Ladislas Polski, la somme de 4 000 euros au titre 800-2 du code de procédure pénale. Ces 4 000 euros évidemment, je les ai reversés à la commune.

Madame Martello :

Non, c'est le rejet. Le rejet pour l'exception de vérité ! Est-ce que je peux répondre ? Je ne vous laisse pas dire cela.

Madame Meynard :

Est-ce que vous pouvez lire entièrement les conclusions s'il vous plait.

Monsieur le Maire :

Non, le débat est clos parce que vous dites des bêtises. Le tribunal a donné fin à ce débat. Je propose que nous passions au vote sur les taux d'imposition. Qui est contre ?

Madame Martello :

Non, je veux le micro moi.

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas la parole parce que vous êtes condamnées par le tribunal et vous cherchez à le nier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

Délibération n°8 – Aménagement de l'Axe du Laghet - clôture de l'autorisation de programme

Monsieur le Maire :

La délibération n°8 concerne la création d'une autorisation de programme. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Oui, monsieur le Maire. Les délibérations n°8 et n°9 qui sont liées, que je vous présenterai à la suite. Délibération donc, n° 8 concerne la clôture de l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'axe du Laghet. La construction de la Stella, il y a des apartés pendant que je parle... Ayez la politesse d'écouter ce que l'on dit.

Monsieur le Maire :

Continuez monsieur l'Adjoint continuez, continuez. Ne vous laissez pas déstabiliser par ce brouhaha. Nous, nous respectons la parole des autres. Continuez...

Madame Martello :

Je demande une interruption de séance.

Monsieur le Maire :

Ecoutez madame Martello, je vais interrompre la séance si vous n'arrêtez pas de perturber la séance comme vous le faisiez. Vous savez ici on se comporte de façon civilisée, respectueuse et républicaine, pas comme quand vous étiez là donc, je demande une suspension de séance. Si le calme n'a pas repris dans une minute, je demande une suspension de séance de 5 minutes. La séance est suspendue.

Monsieur le Maire :

Bien, je propose que nous reprenions cette séance dans le calme. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Donc, on va reprendre la 8^{ème} délibération qui concernait la clôture de l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'axe du Laghet. La construction de la Stella est désormais intégrée dans un projet plus vaste d'aménagement du centre-ville. L'autorisation de programme de l'axe du Laghet va donc être clôturée afin de permettre ce qui est l'objet de la 9^{ème} délibération, l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme conforme aux projets actuels.

CBBCBBCB

Délibération n°9 – Aménagement du centre-ville - création d'une autorisation de programme

Monsieur Genieys :

Je passe à la 9^{ème} qui concerne la création d'une autorisation de programme pour l'aménagement du centre-ville. La construction, je le redis, de la salle de la Stella s'intègre dans un périmètre élargi d'amélioration du cadre de vie des Trinitaires. Il est nécessaire de créer une nouvelle autorisation intégrant la construction de la salle ainsi que la végétalisation et la désimperméabilisation des sols du centre-ville. C'est projets sont déjà subventionnés par pratiquement l'ensemble des partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, DRAC, Fonds vert. C'est tout pour mon intervention.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint, effectivement vous avez raison de dire que cette extension de périmètre, si j'ose dire, de notre autorisation de programme correspond justement au soutien dont nous disposons de l'Etat et l'ensemble des collectivités qui nous permettent effectivement de voir de façon plus globale l'aménagement de notre centre-ville, sa végétalisation pour que finalement de la Villa Tagnati justement, de la crèche que nous évoquions tout à l'heure, jusqu'à la médiathèque et puis ensuite la place Jean-Moulin et la Stella et puis devant la Stella, ce parvis que nous allons végétaliser et ensuite Vira-Souleu, tout cela finalement soit un espace harmonieux avec en face l'îlot Lepeltier – l'Eau-Vive que nous allons effectivement là aussi, requalifier et végétaliser pour rendre cet espace plus agréable dans notre centre-ville. C'est donc de cela qu'il s'agit et je redis une nouvelle fois combien nous sommes sensibles au soutien qui nous est apporté par l'État, par le Département, par la Région, par la Métropole pour l'ensemble de ces aménagements. Tout à l'heure, on venait finalement contester la légitimité de la Stella, cela n'est pas ce que pensent le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil Régional, le Préfet des Alpes-Maritimes, le Président de la Métropole qui étaient tous, soit présents directement, soit représentés pour la pose de la première pierre de la Stella et pour toutes les inaugurations de ces aménagements auxquels nous procédons actuellement. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci beaucoup, bonsoir à tout le monde. Une petite réflexion en préambule strictement personnelle. Depuis 5 ans que je siége au Conseil municipal, j'ai l'impression de revivre toujours le même Conseil municipal, cela ne fait pas beaucoup avancer le débat et c'est assez pénible. Ceci étant dit, la ville étouffe avec vos aménagements, vous dites vouloir améliorer le quotidien des usagers mais c'est de pire en pire : plus de circulation, des files de véhicules interminables, piste cyclable vide, les transports en commun empêchés d'avancer sur leur mission. La liste est longue. Aujourd'hui, j'ai mis 15 minutes pour venir de chez moi jusqu'ici. Au collège, la circulation est invivable, les voitures se garent n'importe où, les bus ne peuvent plus passer. Vous avez fait des aménagements piétonniers, le bus passe dessus c'est une catastrophe. On ne circule plus, on respire plus. Notre ville à la campagne continue de s'enlaidir et prend des allures de cité métropolitaine. Un exemple d'aménagement, les subventions pour les 268 arbres plantés en terre, on sert à acheter des pots dans lesquels ils se meurent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Qui souhaite s'exprimer par ailleurs ? Bien, monsieur Razafindralambo quand vous dites que la ville s'enlaidit, je crois vraiment que vous poussez le bouchon un peu loin. Cela n'est pas ce qu'on me dit que ce soit les Trinitaires eux-mêmes, encore tout à l'heure je discutais avec un Trinitaire dont les enfants sont partis travailler à Toulouse et qui ont eu l'occasion de revenir pour les fêtes et qui disaient, c'est vraiment un grand

nombre de commentaires de ce style que je recueille régulièrement, qui disaient combien le visage justement de l'entrée de ville s'est embelli par exemple. Vous conviendrez avec moi que quand on rentre dans la ville par, ce qu'on appelle encore la plaine de Gerland, eh bien ce n'est plus le même visage. Vous ne pouvez pas dire que ça s'est enlaidi. Nous avons enterré tous les fils des réseaux qui pendaient, entièrement rénové l'éclairage public, mis des trottoirs là où il n'y en avait pas, planté des arbres, l'olivier notre fierté trinitaire, installer une piste cyclable qui a été initialement un prétexte de cette requalification, mais qui en réalité devient de plus en plus non seulement un lieu de déplacement ; si vous allez le dimanche sur la piste cyclable vous verrez comme moi toutes les familles avec ses petits gamins qui apprennent à faire du vélo sur la piste. En semaine, vous verrez de plus en plus de vélos, vous en conviendrez comme moi, qui l'utilisent. Mais vous verrez aussi le long de la piste cyclable des joggers, des gens qui promènent avec des poussettes ou à pied et des trottinettes électriques qui auparavant étaient sur la voie, dangereusement et qui aujourd'hui, sont sur la piste cyclable parce que c'est recommandé ainsi et donc, vous ne pouvez pas dire que la ville s'est enlaidi. Que vous disiez que les difficultés de circulation continuent d'exister comme elles ont toujours existé et malheureusement, comme elles s'aggravent au fur et à mesure que des constructions se sont faites, notamment en amont dans la vallée, au fur et à mesure que les gens continuent à avoir de plus en plus de voitures par ménage. Que vous disiez ça, nous serons d'accord parce que vous êtes quelqu'un d'honnête intellectuellement monsieur Razafindralambo. Et vous vous étonnez d'ailleurs de la qualité des Conseils municipaux, peut-être parce que vous n'étiez pas vous dans l'équipe précédente, parce que vous n'assistiez pas à ce qu'étaient les Conseils municipaux dans le mandat précédent avec ces noms d'oiseaux et ces insultes dont j'étais victime avec mes collègues, ce que jamais nous n'avons fait. Donc, vous qui êtes quelqu'un d'honnête, vous reconnaîtrez avec moi que la ville ne s'est pas enlaidie, elle s'est embellie, mais que des difficultés évidemment, continuent d'exister c'est pour cela que nous essayons de travailler tous azimuts, à la fois sur les problématiques du coin de la rue ; je ne vais pas dire où vous habitez, mais je sais où vous habitez puisque vous venez de dire aussi vous-même que vous aviez mis tant de temps pour venir de chez vous à la salle du conseil municipal. Vous savez notamment que là où vous habitez, nous avons installé cette bande piétonnière justement pour interdire le stationnement anarchique et si j'ai bien compris, cela fonctionne pas si mal puisque certains de vos voisins me l'ont dit encore samedi. Nous essayons partout effectivement de réguler, de rationaliser pour que les difficultés soient de moins en moins grandes, sans les nier. L'extension de la zone bleue évidemment, cela ne plaît pas à tout le monde, mais en même temps l'extension de la zone bleue a permis, vous le savez, de débarrasser tous les secteurs où nous sommes passés en zone bleue, des véhicules ventouses qui venaient emboliser des places et donc, nous avons aussi libéré comme cela des places pour les Trinitaires. Et petit à petit, les Trinitaires se saisissent en fait de cette régulation, ils achètent la vignette de stationnement de 45 € par an et donc, ils bénéficient de ce stationnement et des places que nous avons aussi libérées, des places même que nous avons créées, 40 places de stationnement que nous avons créées sur le boulevard Général de Gaulle en arrêt minute pour les commerces de proximité, qui d'ailleurs, sont en train progressivement de se revitaliser avec de nouvelles enseignes qui s'installent et encore de bonnes surprises qui arrivent de commerces de proximité en centre-ville. Donc, tout cela nous ne le faisons pas pour embêter les Trinitaires, vous le savez très bien, parce que personne n'a intérêt à embêter les citoyens qui vous élisent, qui vous donnent leurs suffrages, devant qui vous êtes redevable. Au contraire, nous le faisons pour faciliter les choses, mais aussi pour nous projeter, pour essayer d'aller un petit peu plus loin, pour préparer l'avenir et quand on prépare l'avenir on prend des décisions et ces décisions souvent à l'instanté, eh bien elles font des mécontents. Mais ces mécontents ensuite, quand ils voient vers quoi nous allons eh bien, parfois ils deviennent contents et nous en avons tous les jours des exemples. Il y a beaucoup de gens y compris des amis qui, au moment des travaux de la piste cyclable, au moment des réaménagements que nous avons faits, ne comprenaient pas pourquoi et puis qui maintenant disent : « eh bien oui effectivement, on voit l'embellissement de la ville, on voit les aménagements, on voit que finalement ces zones bleues cela libère des places, cela a chassé des véhicules ventouses ». Mais évidemment, nous sommes tous pareils, le jour où nous nous retrouvons dans un embouteillage parce qu'il y a eu un accident sur la voie rapide et sur l'autoroute et que cela paralyse tout l'Est du territoire métropolitain, on est tous très en colère, évidemment. Le jour où on tourne et qu'on ne trouve pas de place, on est en colère. Mais je le vérifie moi-même quasiment tous les jours. En réalité, les places à La Trinité il y en a, et il y en a même beaucoup plus que dans la majorité des communes de notre taille, le ratio entre le nombre de places et la superficie de la commune et le nombre d'habitants est chez nous, extrêmement favorable, et je vais même vous dire une

chose, parce que nous avons travaillé, nous moulinons, nous allons probablement pouvoir encore augmenter le nombre de places en centre-ville. Vous aurez, vous verrez, de bonnes surprises dans pas longtemps.

OB OB OB OB OB OB

Délibération n°8 – Aménagement de l’Axe du Laghet - clôture de l’autorisation de programme

Monsieur le Maire :

Bien, je sou mets donc au vote la délibération n° 8, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

OB OB OB OB OB OB

Délibération n°9 – Aménagement du centre-ville - création d’une autorisation de programme

Monsieur le Maire :

La délibération n°9, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 2

OB OB OB OB OB OB

Délibération n°10 - Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d’Action Sociale et de la Caisse des écoles de La Trinité

Monsieur le Maire :

Nous en avons fini avec les délibérations financières. Nous passons aux ressources humaines et donc, je vais passer la parole à Madame Fabienne Bermond, Conseillère municipale déléguée au personnel pour rapporter la délibération n°10 et ensuite la délibération n° 11. Pour la délibération n°10, madame la Conseillère municipale vous avez la parole.

Madame Bermond :

Bonsoir à tous. Donc cette délibération, c'est juste la mise à jour du règlement intérieur de la Commune, du CCAS et de la Caisse des écoles. Afin de renforcer la clarté et la conformité juridique de notre organisation, nous mettons à jour notre règlement intérieur. Il concerne les agents de la Commune, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des écoles de La Trinité. Ces modifications concernent principalement les règles relatives aux frais de repas et d'hébergement afin de les rendre conformes aux dispositions prévues par les décrets. Cette mise à jour a été travaillée avec les représentants des agents de la commune qui ont adopté le règlement intérieur à l'unanimité. Je vous propose donc, d'adopter cette mise à jour.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? En saluant le dialogue constructif que nous avons avec les représentants du personnel effectivement, qui s'est soldé notamment par ce vote à l'unanimité. C'est un dialogue parfois effectivement, où tout le monde n'est pas sur la même position parce qu'évidemment les représentants du personnel défendent les intérêts du personnel, nous, nous avons la responsabilité de défendre les intérêts de la collectivité et aussi donc des contribuables trinitaires. Mais nous sommes dans un dialogue particulièrement constructif et je le salue et je vous remercie madame Bermond tout particulièrement là aussi, d'avoir ce dialogue particulièrement utile avec les représentants de nos agents. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

030303030303

Délibération n°11 - Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux

Monsieur le Maire :

La délibération n°11.

Madame Bermond :

Alors, celle-ci concerne la mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux. Donc, c'est le nouveau décret qui est passé au mois de juin et donc, la réforme du régime indemnitaire des policiers municipaux garantit une meilleure reconnaissance de leur engagement. Cette nouvelle indemnité leur offre une stabilité salariale et une prime annuelle supplémentaire. Je vous invite donc, à valider cette mesure essentielle pour nos forces de sécurité.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup et une nouvelle fois je les salue, je les remercie, certains sont dans la salle. Madame Grisoni, la cheffe de notre police municipale, je vous demande une nouvelle fois de remercier chaleureusement les agents de votre équipe qui risquent leur vie au sens propre du terme pour la protection de la population trinitaire, nous leur disons toute notre gratitude. Qui est contre ? Madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Merci. Bonsoir. Alors petit constat avant de venir sur la délibération. Là, si vous voulez, suite à l'interruption de séance monsieur le Maire, je constate que votre voix et votre façon de vous exprimer sont quand même beaucoup plus modérées que je pense que c'est quelque chose qu'on réitérera pour arriver à vous canaliser, surtout quand vous vous adressez auprès de notre collègue, monsieur Razafindralambo. Sinon revenons à la délibération. Donc, en ce qui concerne mon groupe bien sûr, nous allons voter pour cette délibération car nous estimons que le travail des policiers municipaux doit être rémunéré à sa juste valeur, surtout au regard de l'évolution de notre société et plus particulièrement de la dégradation des conditions de sécurité dans lesquelles ils travaillent à La Trinité. Donc, nous voulons aussi remercier l'ensemble des forces de l'ordre dont l'engagement et le courage sont essentiels pour nous protéger.

Monsieur le Maire :

Merci de joindre votre voix à la mienne pour les remercier et effectivement, nous avons voulu dans ce mandat renforcer les effectifs de notre police municipale qui n'étaient pas pleins lorsque nous sommes arrivés. Nous avons voulu élargir la présence de la police municipale au samedi et c'est particulièrement utile. Alors, évidemment lorsque la police municipale arrête son travail en fin de journée et à l'issue du samedi, pour le soir, pour le dimanche, il y a la gendarmerie et il faut que les Trinitaires n'hésitent pas à appeler le 17, à appeler la gendarmerie lorsqu'ils sont les témoins d'incivilités et de délits parce que nous travaillons en étroite collaboration et nous faisons aussi un retour d'expérience extrêmement fréquent entre la police municipale et la gendarmerie. Nous étions hier avec Chantal Grisoni et Didier David, le 2^{ème} Adjoint en charge de la sécurité, avec le Lieutenant Montalbétti qui commande la communauté de brigade de La Trinité pour faire le point sur différents aspects de la convention de coordination entre la police municipale et de la gendarmerie, qui est particulièrement utile pour le maintien de l'ordre sur notre territoire et la sécurité des citoyens. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

Délibération n°12 – Adoption du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Monsieur le Maire :

La délibération n°12 concerne le Relais Petite Enfance. Je vais donner la parole à Madame la Première Adjointe en charge de l'éducation. Vous avez la parole.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Au-delà de l'adoption du règlement intérieur que je vais vous présenter en quelques mots, je voudrais revenir effectivement sur le service public que nous rendons aux Trinitaires et le Relais Petite Enfance est un exemple encore de ce service que nous avons souhaité rendre encore meilleur. Ce service auparavant était rendu par le Sivom Val de Banquièrre, était bien rendu par le Sivom Val de Banquièrre à hauteur de l'intercommunalité et ce service, en ayant récupéré les compétences dans ce cadre-là de la Petite Enfance, a pu être amélioré au bénéfice évidemment des professionnels, mais aussi des familles trinitaires. Tout d'abord, tout simplement les familles, aujourd'hui depuis la création de ce lieu, n'ont plus besoin de se rendre à Saint-André pour effectuer toutes les démarches. Toutes les démarches sont faites dans un lieu unique, elles peuvent être, soit pour la démarche pour la crèche collective, soit évidemment pour aider les familles dans leur recherche d'accueil individualisée. Ensuite, évidemment ce lieu d'accueil est ouvert tous les jours. Ce lieu avant a été itinérant, une fois par semaine donc, nous avons des professionnels qui reçoivent tous les jours les familles, qui peuvent les orienter et dans leurs missions évidemment, il y a des missions complémentaires qui s'adressent aux agents de la collectivité qui suivent des formations qui sont quelquefois communes avec les assistantes maternelles agréées. Et ce lieu, qui a été inauguré l'an dernier, est également plébiscité par les assistantes maternelles agréées aujourd'hui, puisque plus de 2 tiers des assistantes maternelles agréées fréquentent ce lieu quasiment tous les jours. Donc, pour revenir sur le règlement intérieur, simplement, il pose le cadre que nous devons poser réglementairement avec les missions qui sont dévolues au Relais Petite Enfance donc, à destination des familles comme je l'ai dit et à destination des professionnels de la Petite Enfance. Il pose également l'usage de ce lieu donc, comment la fréquentation est faite, il y a un planning qui est joint également dans la délibération avec les exemples d'activités qui sont proposées. Et enfin, le fonctionnement régulier de tout le système de la Petite Enfance, voilà.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup madame la Première Adjointe et pour ce travail que vous menez sur l'ensemble de la branche famille de la Petite Enfance, à l'enfance pour le périscolaire et pour nos écoles, de l'enfance à la jeunesse avec monsieur le Conseiller municipal Bonnafoux, de la jeunesse au sport avec monsieur l'Adjoint Brunetti pour que sur l'ensemble de ces aspects de la branche famille, en saluant aussi le travail de Sabrina Missud Guillet qui n'est pas présente aujourd'hui, mais qui s'occupe particulièrement de ce sujet de la Petite Enfance, eh bien nous soyons au plus près des besoins des familles trinitaires. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

CCCCCCCC

Délibération n°13 – Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 concerne la communication du rapport d'activité et de développement durable de la métropole Nice Côte d'Azur 2023. Alors, c'est un long rapport que les Conseillers municipaux ont eu, qui sera évidemment disponible et qui est peut-être, d'ores et déjà disponible sur le site de la ville et de la métropole. Plutôt que d'égrainer les points d'un document, je voulais à cette occasion appuyer sur l'action métropolitaine sur le territoire trinitaire puisqu'en votre nom, aux noms des Trinitaires, je suis Vice-Président de la métropole, en votre nom, aux noms des Trinitaires, Emmanuelle Fernandez-Baravex au sein de notre

Conseil municipal est aussi Conseillère métropolitaine, nous avons à cœur de défendre les intérêts de La Trinité au Conseil métropolitain. On a pu dire dans le passé, j'ai d'ailleurs été de ceux qui ont pu le dire, que la voix de La Trinité ne se faisait pas suffisamment entendre au sein du Conseil métropolitain, c'est aujourd'hui différent. Et je souhaitais évoquer quelques-uns des points fondamentaux sur lesquels nous avons pu obtenir gain de cause. D'abord, en écho à ce que nous évoquions tout à l'heure avec Monsieur Razafindralambo, l'aménagement des entrées de ville et la création de la piste cyclable. J'ai dit tout à l'heure que d'une certaine manière, dans un premier temps, cela avait été un prétexte, même si aujourd'hui c'est vraiment factuellement un axe de déplacement, les 4 millions d'euros d'argent métropolitain dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la métropole que nous avons obtenus pour La Trinité, là où dans le passé cet argent il allait potentiellement ailleurs, nous avons obtenu 4 millions d'euros d'argent de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la requalification de nos entrées de ville. Et puis, il y a les choses qui se voient moins et notamment ces compétences métropolitaines qui nous facilitent la vie au quotidien, mais qui ne se voient pas parce qu'elles sont d'une certaine manière, automatiques. Evidemment la gestion des déchets, la collecte des déchets qui est une de celles qui sont les plus performantes du territoire national. Il n'y a pas beaucoup d'endroits sur le territoire national où la collecte intervient tous les jours, 6 jours sur 7 bien entendu, mais tous les jours potentiellement puisqu'il nous est arrivé le dimanche par exemple, parce qu'il y avait tel ou tel dépôt sauvage, de faire intervenir les services métropolitains. Je salue aussi le travail qui est fait pour la rénovation entière de ce qui était l'usine d'incinération de l'Ariane qui est aujourd'hui, le projet Arianéo, cette usine de valorisation énergétique qui va transformer aussi ces déchets en énergie, en réseau de chaleur, améliorer encore ses conditions de fonctionnement et son insertion aussi dans le paysage. Evidemment tout ce qui est fait en matière d'approvisionnement en eau potable, en réseau d'assainissement avec cet investissement majeur, des centaines de millions d'euros pour le site de gestion des eaux usées sur la promenade des Anglais sur le site de Carras, Haliotis évidemment. Et puis il y a évidemment le sujet des transports. Alors, bien entendu il y a cette perspective aujourd'hui extrêmement concrète de l'arrivée du tramway, de la création de la ligne T5 puisque nous avons voté en juillet de l'année 2024 les principes de la Déclaration d'Utilité Publique qui rendent irréversible le projet de T5 du tramway et puis il y a des éléments extrêmement concrets : le démantèlement de la station-service du pont Garigliano qui a été démantelée parce que c'est par là que passera le tramway en franchissant une première fois le Paillon pour remonter le long de l'Ariane et rejoindre ensuite La Trinité par le pont Anatole France et puis la métropole a fait l'acquisition, nous avons fait l'acquisition pour 2 millions d'euros, des terrains sur la zone Anatole France qui accueilleront la gare multimodale du tramway avec le train avec le parking relais et qui viendront ensuite débarrasser de 18 000 véhicules par jour les axes de circulation. J'ai l'habitude de dire que le tramway profitera à la fois à ceux qui le prendront, mais aussi aux automobilistes qui continueront d'avoir besoin de leur voiture parce qu'ils circuleront sur des axes débarrassés de 18 000 véhicules par jour. C'est aujourd'hui irréversible, le Président de la Métropole a dit notamment à l'occasion des vœux en janvier de cette année, comment cette année nous poursuivrons les travaux préalables à l'arrivée de la ligne T5 et notamment les sujets de réseaux. Mais sans attendre sur le sujet des transports, il y a aussi l'électrification des bus, le bus 14, le bus 81 que nous avons créés avec le maire de Drap pour pouvoir desservir notamment le lycée de Drap, qui vont désormais être 100 % électrifiés, autant de pollution en moins, autant d'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons et donc, autant de pas pour notre santé. Il y a évidemment les lignes internes : la 85, la 86, la ligne à la demande C11 que nous avons créée et dont nous interrogeons en permanence le fonctionnement pour chercher à l'améliorer et à le rendre sans cesse plus adapté à la demande de nos concitoyens pour la desserte des quartiers. Que dire encore, peut-être une bonne nouvelle qui s'annonce et notamment le vote qu'ont fait les copropriétaires du chêne vert en donnant un avis favorable à l'intégration de l'avenue Denis Delahaye dans le domaine public métropolitain, ce qui permettra de faire de l'avenue Denis Delahaye, une voie métropolitaine sur laquelle nous pourrons enfin intervenir pour rénover l'éclairage public, pour améliorer la voirie. Voilà, tout cela ce sont parmi tant d'autres actions, ce que nous obtenons de la Métropole Nice Côte d'Azur au bénéfice des Trinitaires parce que plus jamais, je l'espère, la voix de La Trinité ne sera pas entendue à la Métropole Nice Côte d'Azur. La Trinité est l'une des plus grandes communes de la métropole, elle est la 5^{ème} commune de la métropole hors Nice et elle est désormais entendue comme il se doit. Et donc, j'ai l'habitude de dire là aussi, la métropole cela n'est pas quelque chose d'à part de nous, la métropole c'est nous, parce que la métropole, elle est financée évidemment par les contribuables de la métropole et par les contribuables trinitaires et donc ce n'est que juste retour des choses que nous puissions

bénéficiaire de cette impulsion, de cet effet levier aussi parce qu'évidemment sur des compétences comme je l'ai évoqué : l'assainissement, les transports, la collecte des déchets, c'est évidemment à ce niveau-là, que doivent être exercées les compétences que ne pourrait pas exercer notre commune, que ne pourraient pas exercer les communes plus petites aussi de nos vallées. J'aurais pu évoquer aussi la solidarité métropolitaine, qui a conduit à l'investissement de 250 millions d'euros pour nos vallées, là où au lendemain de la tempête Alex et de la tempête Aline, on se demandait si les habitants de ces vallées pourraient continuer d'y vivre, eh bien grâce à cette action métropolitaine aujourd'hui, ils continuent d'y vivre. Voilà ce que je voulais dire sur l'action de la métropole sur le territoire de la commune. J'aurais pu évoquer et quand même il faut l'évoquer, ce fameux récurrent métropolitain, cette enveloppe de 270 000 € dont nous bénéficions chaque année pour pouvoir mener à bien les travaux de voirie que nous menons, non pas à la petite semaine, mais que nous menons dans une vision prospective pluriannuelle qui se nourrit des échanges que nous avons dans les réunions de quartier où dans chaque quartier, les Trinitaires nous disent ce qu'il y a à faire. Nous croisons avec ce que nous avons évidemment en tête de ce qu'il faut faire et nous menons à bien un ordre de priorité qui nous conduit à rénover la voirie. C'est ce que nous ferons encore cette année dans un certain nombre de quartiers pour améliorer ce qui doit l'être. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Je souhaitais pouvoir aborder une information qui apparaît donc, dans le document concernant la zone Anatole France identifiée en zone rouge dans le PPRI. Il est stipulé un projet de requalification pour permettre de construire non plus sur 30 % de l'espace, mais 50 %. Donc, je voulais savoir s'il était possible de confirmer cette information parce que c'est quand même prendre des risques quant aux éventuelles inondations qui pourraient surgir. Nous attendons donc aussi le nouveau rapport du PPRI qui devrait inclure le cours du Laghet. Actuellement, il est recouvert sur une partie devant l'hypermarché et le long du boulevard Suarez. Les menaces de débord sont réelles et la future salle culturelle est pile-poil sur son chemin. Donc, lors de la commission des finances, monsieur le Directeur général des services a informé qu'un espace de désimperméabilisation de 2 000 m² est prévu ainsi qu'un bassin de rétention. Vous pourriez nous indiquer la localisation de ce bassin et sa contenance s'il vous plaît ?

Monsieur le maire :

Alors, je veux d'abord vous rassurer sur les deux points en étant précis. D'abord sur la zone Anatole France. Donc, vous imaginez bien que comme Maire et comme Vice-Président de la Métropole en charge de la prévention et de la gestion des risques majeurs, je souhaite ne pas prendre de risque parce que c'est ma responsabilité qui est engagée. Donc évidemment, vous le savez aussi, la zone Anatole France est située en zone rouge inondable depuis des décennies, elle était figée dans cette situation depuis des décennies. Nous avons obtenu dans ce mandat de Monsieur le Préfet, le statut d'espace stratégique de requalification. Un espace stratégique de requalification, il n'y en a pas beaucoup dans ce département, il y en a un à l'ouest du département vers Cannes et puis il y en a un désormais à La Trinité. C'est un espace où les pouvoirs publics se disent : voilà, il y a un enjeu là, à cet endroit, il faut à la fois considérer que le risque existe, qu'il ne changera pas et donc, protéger les populations et en même temps on ne peut pas laisser figer les zones parce que si on les laisse figer, le risque finalement continue de s'aggraver parce que le bâti se dégrade et donc, le risque est encore plus important. Et donc, nous avons obtenu ce statut d'espace stratégique de requalification et donc, je préside au nom des Trinitaires, le comité de pilotage de cet espace stratégique de requalification où siègent les services de l'État, les services de la Métropole et les services communaux et où nous travaillons à permettre de dépasser le délabrement inéluctable qui a été celui de la zone Anatole France depuis trop d'années, en gérant trois enjeux importants. Premièrement, l'enjeu du risque que j'ai évoqué, le risque d'inondabilité, deuxièmement, l'enjeu des transports publics puisque c'est ici qu'arrivera, je l'ai dit tout à l'heure, le tramway et donc que sera implantée la gare multimodale du tramway et troisièmement l'enjeu du développement économique parce que dans cette zone qui porte encore l'histoire industrielle de notre commune : les usines Vernier avec des centaines et des centaines d'ouvriers qui produisaient des machines-outils qui étaient exportées dans le monde entier et cette histoire industrielle, elle est encore dans l'âme de notre commune, des familles de Trinitaires y ont travaillé. Et nous souhaitons que cette histoire économique se perpétue en s'appuyant sur les pépites économiques qui existent dans la zone. J'ai souvent cité l'entreprise Facotec par exemple, qui fabrique des machines à café made in France et de la recherche et de développement jusqu'à la

production, elles sont faites dans la zone Anatole-France et valorisées de façon internationale. Et donc, nous souhaitons sur la zone Anatole France pouvoir finalement analyser comment elle pourra être réaménagée. Le travail est déjà largement engagé puisque et j'aurais pu le mettre dans les éléments que nous avons obtenus de la Métropole, nous avons obtenu de la Métropole le financement d'un bureau d'études, qui a d'ores et déjà travaillé sur la zone Anatole France pour proposer plusieurs scénarios et ensuite un scénario de synthèse sur « comment pourrait être réaménagée la zone avec des déconstructions, reconstructions », qui sont au cœur de l'espace stratégique de requalification. Et nous en sommes déjà à des échanges avec les propriétaires de la zone pour voir comment tout cela peut être fait sans léser les intérêts des propriétaires aussi et pour que la puissance publique prenne sa part et que les propriétaires prennent aussi leur part. Evidemment, dès lors que les éléments seront présentables, je vous en présenterai des éléments. Je vous ferai une présentation, dès lors que nous pourrons le faire, mais d'ores et déjà, je souhaite vous dire que ce sujet avance comme il n'a jamais avancé et nous avons eu encore une fois des échanges récents avec certains propriétaires de la zone. Pour le Laghet, alors vous avez raison de dire que le Laghet qui, comme vous le savez, est un affluent du Paillon est désormais traité dans le PPRI global. Auparavant, le Plan de Prévention du Risque Inondation ignorait le Laghet, ne le regardait pas. Désormais, l'Etat le regarde et le regarde avec évidemment une grande sévérité qui est nourrie, notamment des expériences de la tempête Alex et de la tempête Aline, où l'hypothèse théorique d'inondation est extrêmement pessimiste volontairement et cette hypothèse pessimiste considère qu'en cas de crue centennale celle qui arrive tous les siècles, eh bien le Laghet déborde et finalement c'est toute la rive gauche du Paillon qui est potentiellement inondée jusqu'au port de Nice. Et donc, cela va conduire effectivement à des modifications de constructibilité qui sont potentiellement préoccupantes parce que même sur les axes structurants où on se dit : « c'est là, à peu près où il faut construire » ; je rappelle que nous avons dans ce mandat, mis un coup d'arrêt à des projets de promoteurs immobiliers dans des quartiers comme à Sainte-Anne où ils étaient complètement inadaptés. Mais par contre sur les axes principaux, sur le boulevard Général de Gaulle, on se dit que c'est là qu'on pourrait construire, mais les normes de constructibilité vont probablement être encore plus contraintes. Vous évoquez la Stella, vous avez raison et souvent je vous ai entendu dire : « mais pourquoi, vous vous rendez compte à la Stella, il n'y a pas de parking », et effectivement moi initialement je m'étais dit : « à la Stella, il faudrait qu'on regarde si on doit faire un parking ». Tous les architectes qui sont venus, que ce soit des architectes locaux ou des architectes d'autres régions on dit : « mais vous n'y pensez pas, vous allez construire une salle de spectacle et de festivités, la majorité des spectacles et des festivités ça a lieu le soir ou le week-end à des heures où les parkings aux alentours ne sont pas pleinement occupés et donc ce serait absurde monsieur le Maire que vous dépensiez plus d'un million d'euros d'argent public pour construire des parkings souterrains alors même qu'il y a des places en nombre suffisant à proximité ». Eh bien nous les avons écoutés et nous avons été bien inspirés de le faire puisque désormais effectivement, à ces endroits les parkings souterrains seront interdits. Donc heureusement, parce que sinon nous aurions été en difficulté. Peut-être que cela vous aurait fait plaisir parce que ça aurait mis en difficulté la construction de la salle de culture et de festivités, mais je n'ose pas l'imaginer. Donc en tous les cas, voilà ce qu'il en est. Je ne sais pas si j'ai répondu de façon suffisamment précise à vos questions. Alors pour ce qui concerne effectivement la diminution des risques, nous essayons d'agir à tous niveaux pour diminuer encore le risque, c'est la raison pour laquelle nous avons obtenu du Fonds vert, effectivement qui va financer la désimperméabilisation et donc, la végétalisation des abords comme nous nous y étions engagés parce que si vous reprenez mon programme, si vous avez du mal à dormir le soir, n'hésitez pas à le prendre comme livre de chevet et peut-être qu'il vous endormira ou peut-être qu'il vous éveillera. En tous les cas, vous y trouverez un engagement que nous avons pris, c'est-à-dire que nous disions que nous construirons une salle de culture et de festivités et aux alentours nous organiserons des espaces agréables, végétalisés, des lieux de promenade, de rassemblement et c'est ce que nous allons faire, notamment sur la grande esplanade qui sera devant la Stella entre Vira Souleu et La Stella, qui reste une réserve foncière potentielle qui appartient à la commune parce que nous, nous sommes jaloux du patrimoine communal, nous ne bradons pas le patrimoine communal comme cela a été fait par le passé, nous conservons les réserves foncières. Mais en attendant nous les valorisons. Donc cette esplanade, nous allons la valoriser, nous y planterons de la végétation pour venir renforcer cet aspect un peu de coulée verte entre guillemets que nous voulons sur cet aspect agréable de Tagnati à la médiathèque, de la médiathèque à la place Jean Moulin qui restera une place parce que Jean Moulin mérite une place et l'adresse de la Stella ce sera le 1 place

Jean Moulin et puis ensuite de l'autre côté donc cette esplanade, et donc en désimperméabilisant, en végétalisant, nous allons effectivement diminuer encore le risque d'inondabilité, comme nous l'avons fait chère Emmanuelle avec cette piste cyclable qui a été construite pour être drainante, c'est-à-dire que cette piste cyclable, elle est constituée d'un enrobé drainant qui permet là où auparavant c'était du béton où fonçaient des bagnoles, enfin, fonçaient quand elles pouvaient parce qu'il y avait déjà des embouteillages, mais avec des panneaux de route, des arceaux, etc., aujourd'hui, il y a un enrobé drainant qui vient là aussi diminuer le risque d'inondabilité, voilà. Donc, pour le bassin évidemment de rétention, il est situé sur le site. Si vous voulez, on vous fera passer les plans du permis de construire, mais ils sont disponibles pour tous les Trinitaires, qui vous diront évidemment le site du bassin de rétention et sa contenance exacte. Si cela vous intéresse absolument, je peux sans doute vous la donner : une centaine de mètres cubes. En tous les cas, évidemment tout cela correspond ...

Madame Escalier :

Vers où ?

Monsieur le Maire :

Sur le site évidemment de la Stella bien entendu. Mais si vous voulez encore une fois, consulter le permis de construire qui a d'ailleurs été accordé et qui a été purgé de tout recours comme c'est l'usage, ce qui nous a permis évidemment de lancer le chantier dont vous voyez bien l'avancée. Voilà, je crois avoir répondu aux questions que vous posiez, s'il n'y a pas d'autres observations ? Monsieur Fort, pardon vous avez la parole.

Monsieur Fort :

Bonsoir. Effectivement, votre discours donne un petit peu la direction de ce qui va suivre. Effectivement, la communication de ce rapport d'activité et de développement particulièrement important sur le développement durable de la Métropole. Après lecture de ce rapport, nous avons enfin compris l'innovation. Elle est claire, c'est remplacer les actions réalisées par des promesses électorales. C'est ce que vous venez de faire fort bruyamment. Une avancée en matière de recyclage, il ne manque plus que le slogan et la photo, si possible un coucher de soleil.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Fort. Je n'ai pas tout compris, mais j'ai envie de finir par cette belle image effectivement, d'un beau paysage. Vraiment, je suis allé avec les architectes et puis quelques élus, mais on organisera une visite notamment pour le Conseil Consultatif de la Vie Communale et sans doute des visites pour l'ensemble des citoyens. Quand vous serez sur cette esplanade justement, face au bâtiment de la Stella, que vous regardez les trois arches de l'entrée, finalement qui font écho à La Trinité, qui font aussi écho à ces trois arches, il y a l'écran là, de projection, mais on ne voit pas les trois arches de la salle du conseil municipal. Donc, quand vous verrez cette trinité d'arches de l'entrée de la Stella, que vous l'aurez face à vous, que vous aurez à votre droite, mais allez-y parce qu'on peut le voir dès maintenant, le fort de la Drête, cet amphithéâtre de colline avec le Plateau Tercier, le fort de la Drête, les collines qui nous séparent du littoral méditerranéen et puis derrière le mont gros avec l'Observatoire d'Eiffel et Garnier, de l'autre côté le mont Macaron et le mont Chauve. Quand vous regardez ça, cela appelle effectivement ce que vous avez dit avec une certaine poésie. On a envie de regarder le soleil qui se lève et qui se couche sur La Trinité. Je vous remercie. Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit simplement de prendre acte et je n'ai pas reçu de question orale, ni écrite donc, l'ordre du jour est épuisé et donc, je procède à la levée de la séance et je remercie les Trinitaires et les conseillers municipaux.

~~~~~

La séance est levée à 20h30

~~~~~

Fabien Bonnafoux,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.